



K O I N O N I A

... ensemble sur le chemin

CONFÉRENCE DES ASSISTANTS GÉNÉRAUX DE L'OFS

2006 - 1

13^{ème} Année

n. 49

COMMENTAIRE SUR LES STATUTS DE L'ASSISTANCE

Suite aux questions posées par plusieurs Ministres Provinciaux et Assistants de diverses parties du monde - et constatant la nécessité de mieux informer les Frères des *Statuts de l'Assistance spirituelle et pastorale à l'Ordre Franciscain Séculier* - les membres de la Conférence des Assistants Généraux de l'OFS¹ ont décidé de consacrer en 2006 la majeure partie de Koinonia à l'examen de ces Statuts, approuvés 25 mars 2002 par la Conférence de Ministres Généraux du Premier Ordre et du TOR.

Le texte des Statuts est disponible sur Internet aux adresses suivantes:

Espagnol:	http://www.ciofs.org/doc/saa2esos.htm
Anglais:	http://www.ciofs.org/doc/saa2enos.htm
Italien:	http://www.ciofs.org/doc/saa2itos.htm
Français:	http://www.ciofs.org/doc/saa2fros.htm

Comme le titre l'indique, nous nous proposons de faire un *commentaire de ces Statuts*. Nous avons divisé la matière en quatre parties, correspondant au rythme des quatre parutions annuelles de Koinonia. Les titres choisis pour cette année seront donc : K. 2006-1: le rôle des Supérieurs Majeurs; K. 2006-2: le rôle de l'Assistant Spirituel; K. 2006-3: le rôle des Assistants Spirituels lors du Chapitre et de la Visite pastorale; K. 2006-4: Des indications pour la formation des Frères dans la connaissance de, et l'assistance à l'OFS et la Jeunesse Franciscaine.

LE ROLE DES SUPERIEURS MAJEURS

Fr. Martín Pablo Bitzer, OFMConv,

Introduction

Avant d'entamer le fond du sujet, il m'a paru opportun de brièvement présenter le texte que nous allons examiner.

1. La Lettre d'Approbation

Les *Statuts pour l'Assistance spirituelle et pastorale à l'Ordre Franciscain Séculier* débutent par la *Lettre d'approbation* de la Conférence des Ministres Généraux². Cette lettre rappelle que la révision

¹ Conferenza Assistenti Spirituali (CAS) generali.

² Datée de Rome, 28 mars 2002.

et mise à jour de ces Statuts a été effectuée sur base des *Constitutions Générales de l'OFS*, **définitivement approuvées** par la *Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et Sociétés de Vie Apostolique* (CIVCSVA), le 8 décembre 2000. Elle demande que ces *Statuts* soient communiqués « à tous les Frères » de nos Obédiences respectives, et d'en « encourager la connaissance et l'étude, pour que ce document devienne la base de **notre service fraternel** à l'OFS et pour les guider en tous leurs rapports avec l'Ordre lui-même, en conformité avec notre vocation et la nature spécifique de l'OFS ».

2. Le document: structure, contenu et raison d'être

Il s'agit d'un texte relativement court, qui nécessite une lecture attentive. Composé de 24 articles, il est divisé en **trois parties** ou titres : *I. Les principes généraux; II. Le rôle des Supérieurs majeurs; III. Le rôle des Assistants Spirituels*. Le **but** des Statuts est de « définir, de façon unifiée et concrète, l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS compte tenu de l'unité de cet Ordre »³.

Les *principes généraux*⁴ rappellent que c'est l'**Eglise** qui a confié au Premier Ordre et au TOR le « soin spirituel et pastoral à l'OFS ». Ils précisent ensuite **les raisons** de ce choix, **le style des rapports** qu'il implique, et **la mission** de chacun « dans l'Eglise et dans la société ».

3. Les raisons

Il y a trois éléments à la base de l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS. C'est en premier lieu « **l'appartenance** à la même famille spirituelle », en raison des **origines** et du **charisme** commun⁵. C'est ensuite la mission que tous sont appelés à exercer – « en des formes et des expressions diverses » - « d'incarner aujourd'hui dans l'Eglise et dans la société le charisme propre de François d'Assise »⁶. C'est enfin le **style des rapports** qui doivent exister, car tout doit être vécu « en communion et réciprocité vitale »⁷, en « des rapports particuliers et étroits avec le Premier Ordre et le TOR »⁸.

Ces trois éléments sont la base qui fait que l'Église a confié le « soin spirituel et pastoral à l'OFS » au Premier Ordre et au TOR. Ce soin consiste en un **double service**:

- le service d'*Altius Moderamen* de la part des Supérieurs majeurs, et
- l'assistance spirituelle aux Fraternités et à leurs Conseils.

4. L'*Altius Moderamen* et son sens

Qu'est-ce que l'*altius moderamen*? *Altius Moderamen* est une expression juridique latine⁹ que l'on trouve au **canon 303** du *Code de Droit Canon* (CDC) : « Les associations dont les membres vivent dans le monde en partageant l'esprit d'un institut religieux, et qui, *sous la haute direction* de cet

³ Statuts, 4.1.

⁴ Statuts, 1-4.

⁵ Cfr Statuts, 1.1.

⁶ Statuts, 1.2.

⁷ Ibid.

⁸ Const.gén.OFS, 85.1.

⁹ *Altius* est l'adjectif comparatif neutre d'*altus*, "haut". *Moderamen* est un substantif neutre dont le sens courant est "moyen de diriger, barre (d'un bateau); Il signifie aussi guide, direction, gouvernement. *Altius Moderamen* signifie donc littéralement "la haute direction". Les publications officielles de la CIC traduisent l'expression latine "sub altiore eiusdem instituti moderamine" dans les quatre langues officielles de l'OFS sous la forme de : "bajo la alta deraccion de ese instituto (espagnol) ; "sotto l'alta direzione dell'istituto stessi" (italien) "under the higher direction of that same institute (anglais) et "sous la haute direction de cet institut" en français.

institut mènent une vie apostolique et s'efforcent d'atteindre la perfection chrétienne sont dénommés Tiers-Ordres, ou toute autre dénomination appropriée »¹⁰.

Le rapport juridique entre un institut religieux et l'association de fidèles dite Tiers-Ordre (ou toute autre dénomination appropriée) avec lequel il partage sa spiritualité est appelé *altius moderamen* ou « haute direction »¹¹. En contraste avec ce qui existe dans d'autres associations de fidèles et instituts religieux, le rapport juridique d'*altius moderamen* entre Premier Ordre, TOR et OFS a des caractéristiques propres (pour les motifs cités plus haut)¹² en vertu du privilège apostolique alloué par l'Église à l'OFS¹³. Ce *privilège* engage directement le Premier Ordre et le TOR. Comment ? Passons du général au particulier. Le **Can. 305** soumet toutes les associations de fidèles à la « supervision de l'autorité ecclésiastique compétente en vue de garantir que l'intégrité de la foi et de la morale y soit maintenue et que n'y surviennent pas des abus en discipline ecclésiastique. L'autorité compétente, par conséquent, a le droit et le devoir de visiter ces associations... ». Le **Can. 312,1** définit **l'autorité ecclésiastique compétente**: pour l'OFS, en tant qu'« association publique internationale dans l'Église »¹⁴, c'est le **Saint-Siège**. Par *privilège apostolique*, la compétence dont question au **Can.305** est exercée par les **Supérieurs majeurs** du Premier Ordre et du TOR. Et que dit la législation particulière de l'OFS? Les Constitutions Générales sont conformes au CDC:

« Cette direction (*l'altius moderamen*) vise à garantir la fidélité de l'OFS au charisme franciscain, la communion avec l'Église et l'union avec la Famille Franciscaine »¹⁵.

Il s'agit d'une triple fidélité¹⁶ qu'il est important de rappeler. Mais *l'altius moderamen* est aussi « un service fraternel ». Avec l'assistance spirituelle aux Fraternités et à leurs Conseils, il constitue donc un *service double* qui « complète mais ne remplace pas le service des Conseils et des Ministres séculiers auxquels reviennent la direction, la coordination et l'animation des Fraternités à tous les niveaux »¹⁷.

Il convient ici de rappeler que toutes les associations de fidèles ont droit à l'autonomie qu'établit le CDC au **Can. 215**: « Les fidèles chrétiens peuvent librement **établir et diriger** [moderentur] des associations qui servent des buts charitables ou pieux, ou prennent en charge la vocation chrétienne dans le monde... » De même dans l'OFS, la direction n'est pas de la compétence d'extérieurs, mais de ses propres cadres, légitimement élus. Ainsi, par exemple, l'article 21 de la Règle dit: « Aux divers niveaux, chaque Fraternité est **animée et dirigée** [animatur ac ducitur] par un Conseil et un Responsable, élus par les membres engagés (profès, suivant le texte latin), selon les Constitutions ». Le même article 21 ajoute: « Les Fraternités se donnent des structures internes qui peuvent varier selon les besoins de leurs membres et des régions, **sous la conduite** [*sub moderamine*] du Conseil

¹⁰ Le Code de 1917, can.702.1 disait simplement *sub moderatione*, « sous la modération ». En utilisant l'expression *sub altiore moderamine*, le Code actuel a défini, avec une plus grande précision, la *relation juridique* établie entre une association de fidèles et un institut religieux, définissant ainsi deux éléments importants: a) d'une part « la supervision par l'autorité ecclésiastique compétente » en matière de foi et de morale (can.305) et b), d'autre part l'identité, unité et autonomie de l'association de fidèles qui lui donne droit à une direction autonome (voir J.ZUDAIRE, *En seguimiento de Cristo con Francisco de Asis. Introduction a la Forma de Vida y Organizacion de la Orden Franciscana Seglar* [Madrid 1995] 230).

¹¹ cf. QUIROZ C. OFM : *L'Altius Moderamen Collégial (des Ministres Généraux du Premier Ordre et du Troisième Ordre Régulier) en ce qui concerne l'Ordre Franciscain Séculier*, dans *Cuadernos Franciscanos* (Cefepal – Chili, janvier-Mars 2002, n°137) 14.

¹² Au point 3, les éléments qui constituent la base de l'assistance spirituelle et pastorale.

¹³ Cf.F.CANGELOSI-B.LINO: *l'Assistenza spirituale e pastorale all'Ordine Francescano Secolare*, in *Francesco, il volto secolare* (Padua, n°1-Jan.2006)19.

¹⁴ Cf. Const.gén. OFS 1.5 et 99.2.

¹⁵ Const.gén. OFS 85.2 Statuts Assist. 2.2.

¹⁶ cf. F.CANGELOSI-B.LINO: *L'Assistenza spirituale*, 21.

¹⁷ Statuts Assist. 3.1.

respectif, en accord avec les Constitutions ». Il s'agit de l'autonomie de l'OFS, qui doit toujours être vécue en « communion et réciprocité vitale » avec le Premier Ordre et le TOR.

5. Le rôle des Supérieurs majeurs

Après avoir exposé ces *Principes généraux*, les *Statuts* passent au rôle dévolu aux *Supérieurs majeurs*¹⁸.

La première affirmation que nous trouvons est:

« Le soin spirituel et pastoral à l'OFS est la charge avant tout des Supérieurs majeurs du Premier Ordre et du TOR »¹⁹.

5.1. Ce soin est “spirituel et pastoral”. Il est “spirituel” dans la mesure où il relève du *Saint-Esprit* qui a fait croître la Famille franciscaine dans l'Église (parmi les “familles spirituelles” suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église.)²⁰ Il concerne la spiritualité franciscaine: “Le but de l'assistance spirituelle est de veiller à la communion avec l'Église et avec la Famille franciscaine par le témoignage et le partage de la spiritualité franciscaine, de coopérer à la formation initiale et continue des Franciscains séculiers et d'exprimer l'affection fraternelle des religieux envers l'OFS”²¹. Le but est donc « d'aider à une compréhension plus approfondie de la spiritualité franciscaine”²², d’“animer spirituellement”²³ et d'offrir des méditations spirituelles appropriées²⁴. Le soin est aussi “pastoral”, au sens de l'activité de pasteur telle qu'elle est comprise et exercée dans l'Église catholique. Il peut n'être parfois pas facile de distinguer le “spirituel” du strictement « pastoral ». C'est le contexte qui permettra de distinguer l'un de l'autre.

5.2. Il s'agit d'un “devoir”²⁵ qui n'a rien de facultatif: “Les Supérieurs majeurs franciscains restent responsables de la qualité de l'assistance spirituelle et du service pastoral.”²⁶ “Par conséquent, en signe concret de communion et de co-responsabilité, les Supérieurs religieux doivent assurer l'assistance spirituelle à toutes les Fraternités de l'OFS.”²⁷ “Ils doivent veiller à la formation et l'intérêt des religieux vis-à-vis de l'OFS, et assurer une préparation spécifique des Assistants afin qu'ils soient capables et préparés.”²⁸ “Ils peuvent remplir ce devoir personnellement ou par délégué”²⁹.

De nombreux religieux franciscains sont actuellement attirés par d'autres groupes ou mouvements, sans se rendre compte que les Franciscains séculiers sont leurs compagnons de vie et de mission sur la scène séculière, appelés, comme eux, par vocation à vivre le même “charisme de l'évangile.”³⁰

5.3. Comment les Supérieurs majeurs exercent-ils leur charge?

Les Statuts disent qu'ils « exercent leur charge par :

¹⁸ Les articles 5 à 11 du Can. 620 disent : “Les Supérieurs majeurs sont ceux qui gouvernent un institut en entier, ou une province, ou une division équivalente à une province, ou une maison autonome; Les vicaires de ces personnes sont également Supérieurs majeurs”.

¹⁹ Statuts Assist. 5.1.

²⁰ Règle OFS, 1.

²¹ Statuts Assist. 2.3.

²² Statuts Assist. 13.1.

²³ Statuts Assist. 11.2,17.3,19.3,21.3.

²⁴ Statuts Assist. 13.3.

²⁵ cf. F.CANGELOSI-B.LINO. *L'assistenza spirituale*, 21.

²⁶ Statuts Assist. 5.3.

²⁷ Statuts Assist. 1.3.

²⁸ Statuts Assist. 5.4

²⁹ Statuts Assist. 5.2

³⁰ CAS, *Manuel pour les Assistants à l'OFS et la Jeunesse Franciscaine* (Rome 2006) 182.

- l'érection des Fraternités locales;
- la visite pastorale;
- l'assistance spirituelle»³¹. La désignation d'assistants spirituels fait partie de ce troisième devoir des Supérieurs majeurs.

Ces trois fonctions sont les éléments essentiels de *l'altius moderamen*³² dont plus d'aspects pratiques se trouvent dans les articles 6 et 7.

6. Les Ministres Généraux

Il est important d'examiner avec soin les **articles 8 et 9** des *Statuts* qui se rapportent au rôle spécifique des Ministres Généraux.

«Les Ministres Généraux exercent collégalement *l'altius moderamen* et l'assistance pastorale pour tout ce qui regarde l'ensemble de l'OFS »³³.

La notion de "collégialité" est ajoutée ici au thème de *l'altius moderamen*. Les *Statuts de la Conférence des Ministres Généraux du Premier Ordre Franciscain et du TOR*³⁴, dans leur **article 6**, confirment une fois de plus que parmi les objectifs de la Conférence figure: "effectuer, envers l'Ordre Franciscain Séculier, le service collégial de *l'altius moderamen* confié par l'Église aux quatre Ordres"³⁵.

En quoi consiste ce "service collégial" de *l'altius moderamen* par les Ministres Généraux?

Avant de répondre à cette question, il est important de noter que cet **article 8.1** que nous commentons se conclut par les mots: "... pour tout ce qui regarde l'ensemble de l'OFS". Cette expression fait allusion à la configuration actuelle de l'OFS, "qui se manifeste non seulement comme une fédération d'esprit et de communion"³⁶ mais "comme une union organique de toutes les Fraternités existant de par le monde"³⁷. Que donc toutes les Fraternités de tous les niveaux, local, régional, national et international qui composent l'OFS sont unies et reliées entre-elles.³⁸ Qu'enfin "les Conseils aux différents niveaux rechercheront des religieux capables et préparés pour l'assistance spirituelle, et s'adresseront pour cela aux Supérieurs des quatre Familles franciscaines avec lesquelles, depuis des siècles, la Fraternité séculière est en relation vivante et fraternelle"³⁹. "L'union, établie par le Souverain Pontife, ne l'est par conséquent pas avec l'une ou l'autre branche en particulier, mais avec la Famille franciscaine tout entière, par l'abolition implicite de la prescription du **Can. 702 § 1** du CDC de 1917, qui prévoyait le rattachement à une obédience précise"⁴⁰.

Sous cet éclairage, nous distinguons par l'**article 8.2** ce qui « est de la responsabilité spécifique de la Conférence des Ministres Généraux du Premier Ordre et du TOR ». Et l'**article 9** ne présente pas plus de difficulté: il fait référence au rôle de *chaque* Ministre Général dans le service à l'OFS à l'intérieur de son Ordre propre.

³¹ Statuts Assist. 5.2.

³² Cf. Quiroz C. OFM *l'Altius Moderamen Collegial*, 26.

³³ Statuts Assist. 8.1.

³⁴ Statuts approuvés par la CIVCSVA par décret du 17 février 2003 (Prot.N.3805/2003).

³⁵ Le texte original italien dit: "Adempiere verso l'Ordine Francescano Secolare il servizio collegiale dell'altius moderamen, affidato dalla Chiesa ai quattro Ordini".

³⁶ Décision de la Signature Apostolique, Prot. N.31858/00CA du 28 juin 2003, par. 14. Nous en suivons le raisonnement juridique. Texte latin: <http://www.ciofs.org/doc/fnititst.htm> et Règle OFS 2.

³⁷ Règle OFS, 2.

³⁸ Règle OFS, 20.

³⁹ Règle OFS, 26.

⁴⁰ Sentencia, n 14.

7. Les Ministres Provinciaux

Les articles 10 et 11 s'adressent aux "Ministres Provinciaux et autres Supérieurs majeurs: ils exercent leurs responsabilités envers l'OFS sur le territoire de leur propre juridiction"⁴¹.

L'article 10.2 évoque le cas où plusieurs Supérieurs majeurs ont juridiction (sans que cela concerne l'OFS) sur le même territoire. La *collégialité* doit alors intervenir. "Les Supérieurs majeurs qui ont juridiction sur un même territoire s'entendront sur la meilleure façon d'exercer collégialement leurs devoirs envers les Fraternités ...de l'OFS". Les *Statuts* n'établissent pas, et ne pourraient établir de normes spécifiques en pareil cas. Les Supérieurs majeurs, guidés par le bon-sens et le désir d'optimiser le service à l'OFS, devront s'accorder collégialement, en fonction de situations concrètes.⁴²

L'article 10.3 veut préciser que "établir en commun les procédures de désignation des Assistants nationaux et régionaux" n'est pas une simple désignation collégiale d'assistants. La désignation des Assistants, acte de compétence personnelle exclusivement, est réservée au "Supérieur majeur compétent". La collégialité a donc ici valeur organisationnelle, elle affirme la collaboration fraternelle entre les Ministres Provinciaux. En cas de nécessité, les directives de l'article 9.2b peuvent être suivies.⁴³

L'article 11 ne nécessite pas grand commentaire. Il est important toutefois de remarquer qu'il contient une première allusion à la Jeunesse Franciscaine. Celle-ci sera mentionnée quatorze fois dans la troisième partie des *Statuts* (12.1; 16.1; 17.3; 18.1 y 2; 19.1 y 3; 20.1 y 2; 21.1 y 3; 22.1 y 2), consacrée entièrement au rôle de l'*Assistant Spirituel*. Ce sera le sujet de *Koinonia 2006-2*, comme annoncé dans la préface.

Chapitres et Réunions

Corée – Chapitre national électif

Du 13 au 15 février 2006 s'est tenu à Séoul le Chapitre national électif de l'OFS de Corée. 70 capitulaires y représentaient les 10.000 membres profès de 12 Fraternités régionales. Les Assistants nationaux: Fr. Tobia Kim OFMConv et Fr. Damian Kim OFM participaient au Chapitre présidé par Encarnación del Pozo, Ministre Générale OFS, en présence de Fr. Ivan Matic OFM, Assistant Général. La Ministre et l'Assistant Général ont, à cette occasion, pu rencontrer des Jeunesses franciscaines de Séoul, dont quelques-uns avaient participé à la réunion internationale des Jeunesses franciscaines lors des JMJ d'Allemagne. Les élections ont désigné Augustin Cho comme Ministre national et Hyacynta Kwon comme Conseillère internationale.

Japon – Chapitre national électif et Réunions OFS

Du 20 au 22 janvier 2006 s'est tenu à Yokohama, non loin de Tokyo, un Chapitre national électif auquel participaient 18 capitulaires délégués par 8 Fraternités régionales, ainsi que 3 des Assistants nationaux: Fr. Luis Chiusano OFMCap, Fr. Ludovico Furikawa OFMConv, et Fr. Philip Hamada OFM. Lors de l'élection du 22 janvier Francis Fumihiko Takeda a été ré-élu Ministre national et Conseiller international. A l'occasion du Chapitre, Encarnación del Pozo, Ministre Générale et Fr. Ivan Matic, Assistant Général ont, à l'invitation du cadre national, rencontré du 16 au 19 janvier des Franciscains séculiers de plusieurs régions du Japon. La première de ces réunions s'est tenue à

⁴¹ Statuts Assist. 10.1.

⁴² Cf. F. CANGELOSI – B. LINO, *L'Assistenza spirituale*, 23.

⁴³ Ibid.

Nagasaki et regroupait des Franciscains séculiers de la région de Kiushu. Le moment fort en fut la célébration de l'Eucharistie dans la cathédrale, suivie du beau rassemblement fraternel de 120 Franciscains séculiers et de leurs Assistants Spirituels (OFM et OFMConv). Encarnación et Fr. Ivan ont visité le sanctuaire commémorant le martyr de 26 japonais, le musée de la bombe atomique et le couvent fondé par saint Maximilien Kolbe. Dans l'après-midi du 22 s'est tenue au couvent des Frères Mineurs de Tokyo une deuxième réunion avec plusieurs centaines de Franciscains séculiers venus de diverses Fraternités de la région. Une dernière réunion s'est tenue à Kyoto, région où ont vécu les premiers martyrs japonais et d'où ils sont partis pour le martyre.

Assise – Cours pour Assistants à l'OFS et la Jeunesse Franciscaine d'Italie

Emanuela De Nunzio, ancienne Ministre Générale OFS et Fr. Martin Bitzer OFMConv, Assistant Général ont été invités par la conférence des Assistants Spirituels nationaux de l'OFS italien à une réunion des Assistants Spirituels qui s'est tenue le 26 janvier 2006. Ils ont participé à une table ronde sur le *Manuel pour Assistants et Responsables de l'OFS* dont la sortie était attendue. Devant de nombreux participants - plus de cent Frères du Premier Ordre (OFM, OFMConv, OFMConv) et du TOR - Emanuela a fait une présentation générale du manuel: ses origines, ses objectifs, sa structure, son contenu et les sources utilisées. Fr. Martin donna ensuite un commentaire du chapitre IV, consacré principalement à l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS. Par après, Salvatore Giuliano, Président national de la JeFra d'Italie fit un exposé sur le document JeFra : « *Un parcours de vocation franciscaine* », exposé suivi d'un débat très vivant sur les idées présentées par la Jeunesse Franciscaine.

Espagne - Réunion avec les responsables de la Vocation

Le 4 février 2006, à Madrid, Fr. Ivan Matic, Assistant Général de l'OFS et Xavi Ramos, Conseiller international pour la Jeunesse Franciscaine ont participé à la réunion des responsables du service pastoral des vocations des Frères Mineurs d'Espagne et du Portugal. Ils y ont présenté la JeFra par le document: « *Jeunesse Franciscaine : un parcours de vocation franciscaine* ». Après examen du document et de la situation présente de la JeFra en Espagne et au Portugal, un dialogue s'instaura sur les moyens de promouvoir la JeFra dans divers groupes de jeunes et de la rendre présente aux réunions tenues à différents niveaux. Il fut aussi remarqué que certaines Fraternités OFS semblent avoir difficile à s'ouvrir aux jeunes et à répondre à leurs souhaits. Pareille attitude rend malaisée la constitution de nouvelles Fraternités JeFra ou le parcours de formation franciscaine dans ces Fraternités OFS. Il a été admis qu'il fallait tout d'abord permettre aux jeunes de connaître la JeFra et que, pour cela, il était de grande importance que des échanges à ce sujet aient lieu lors des réunions OFS toutes les fois que la chose est possible.

Suisse – Visite à Franciscan International

Le 25 février 2006, les membres de la Commission JeFra du CIOFS : Xavi Ramos, Conseiller JeFra et Fr. Ivan Matic OFM, Assistant Général, ont visité les bureaux de Franciscan International (FI) à Genève. Ils y ont, avec Fr. John Quigley OFM, directeur exécutif, ses collaborateurs Julia Lacey et Ferhad Pocha ainsi qu'Attilio Gamberti OFS, membre du comité de direction de FI, recherché les moyens d'atteindre une plus grande participation de la Jeunesse Franciscaine aux projets de Franciscan International.

Après qu'ait eu lieu une brève présentation de l'organisation et des services que FI offre aux Nations Unies, Xavi et Fr. Ivan ont exposé l'état actuel de la JeFra, sa fonction et son organisation dans l'OFS. Il y a un intérêt réciproque à une collaboration dont les aspects principaux ont été évoqués et pourront être développés en un projet commun du CIOFS et de FI.

Xavi, Attilio et Fr. Ivan avaient été accueillis à Genève chez Fr. John Quigley et Fr. Jean-Luis Brusset.

Manuel pour l'Assistance à l'OFS et la JeFra

Après quatre années de travail, la Conférence des Assistants Généraux (CAS) à, ce 22 février 2006, rendu public le *Manuel pour l'Assistance à l'OFS et la JeFra*. Ce volume de 400 pages existe maintenant en italien. Dans un futur pas trop distant, des traductions sont prévues en anglais, espagnol et français. Le CAS désire, par cette publication, répondre à une réelle nécessité exprimée à diverses reprises par les Ministres Provinciaux, les Assistants Spirituels et des laïcs responsables à divers titres de l'OFS et la JeFra.

“Le but du manuel est d’aider les Assistants Spirituels dans leur service d'accompagnement spirituel des Fraternités OFS-JeFra par un clair document de synthèse, expliquant le rôle et la responsabilité des Assistants Spirituels”⁴⁴.

Il contient un grand nombre d'articles, projets de recherche, entretiens et exposés faits au cours de ces quatre dernières années par plusieurs Assistants Généraux qui, actifs au niveau international, voulaient mettre fin à certaines anomalies ou incertitudes. Cela nécessitait une mise à jour des anciennes directives.

“Les thèmes principaux traités dans le manuel sont : L'histoire de l'OFS (Chapitre I) ; L'identité et la mission des Franciscains séculiers (Chapitres II & III) ; La Jeunesse Franciscaine ou JeFra, les Hérauts grands et petits (Chapitre V) ; La collaboration de l'OFS avec d'autres groupes (Chapitre VI). Le chapitre VII contient la Règle OFS et les Statuts de l'Assistance Spirituelle et pastorale à l'OFS en vigueur aujourd'hui, et en appendice l'ancienne Règle qui a régit l'OFS au cours de ses huit siècles d'histoire”⁴⁵.

Notre sincère gratitude pour leur collaboration capitale s'adresse à tous les Frères et Sœurs qui ont aidé la Conférence des Assistants Généraux dans la réalisation de ce manuel. Notre gratitude particulière s'adresse à Emanuela De Nunzio, ancienne Ministre Générale, à Fr. Valentin Redondo, OFM Conv., et à Fr. Ben Brevoort, OFM Cap., qui par le passé ont tous deux assumé la charge d'Assistant Général.

Un exemplaire du Manuel peut être obtenu sur demande à l'un des quatre Assistants Généraux.

⁴⁴ CAS, *Manuel pour les Assistants à l'OFS et la Jeunesse Franciscaine* (Rome 2006) 5.

⁴⁵ Ibid.